

Compte rendu du Comité de ligne
«Alençon-Le Mans-Château du Loir/Le Mans-La Flèche-Saumur/Saumur-Château du Loir»
14 décembre 2010 au MANS

Présents :

Conseil Régional des Pays de la Loire :

M. Gilles BONTEMPS, Président de la Commission Infrastructures, Transports et Déplacements, Mme. Marie-Laure MOTREUIL, 1^{ère} Vice Présidente de la Commission Infrastructures, Transports et Déplacements, M. Michel PERRIER, Membre de la Commission Infrastructures, Transports et Déplacements,

Mairies :

Mairie du Mans : M. Joël PERDEREAU, Mme Maryse BERGER

Mairie de Château du Loir : M. Michel AUVILLE, Maire

Mairie de Guécelard : M. Alain VIOT

Mairie de La Flèche : M. Hermani TEIXERA

Mairie de La Guierche : M. Eric BOURGE

Mairie de Neuville-sur-Sarthe : Mme Véronique CANTIN

Mairie de Teillé : M. Joël VALLEE

FNAUT Pays de la Loire: M. Jean-François HOGU

Usagers abonnés : M. Thierry GOUAULT, M. Nicolas BOISSEAU, M. Cédric DURAND, M. Alain PAQUET (collectif usagers Tours Le Mans), Mme Claire BINOIS, M. Karl BES

Direction Régionale de la SNCF : M. Philippe BERQUIN, Directeur d'Etablissement TER – SNCF, M. Jean-Luc CARPENTIER

Réseau Ferré de France (RFF) : Yvan MARTIN, Chef du service Commercial et Gestion du réseau

Effia Synergies : M.Hervé SOULARD

STAO Le Mans : M. Jean-Louis LEHUGER

Région des Pays de la Loire – Direction des Transports & des Déplacements :

MM. Jean-François LEGRIS, Directeur des Transports et Déplacements, Hervé COROUGE, Chargé de mission de la Commission Infrastructures, Transports et Déplacements, François-Xavier MORIN, chargé de programme Transports Régionaux, M. Loïc LOTTON, chargé de mission matériel roulant, Melle Sandrine UGUEN, Chef de Service Planification, transports alternatifs Gares et Infrastructures, Mme Carole GARRY, Chef du pôle Gares et Services à l'usager, Florence FRETILLET, assistante chargée des Comités de ligne.

-0-0-0-

Monsieur BONTEMPS, Vice-Président du Conseil régional, et Président de la Commission Infrastructures, Transports et Déplacements souhaite la bienvenue aux membres du Comité de ligne «Alençon-Le Mans-Château du Loir/Le Mans-La Flèche-Saumur/Saumur-Château du Loir» qui se réunit pour la 6^è fois. Il remercie Monsieur PERDEREAU, Adjoint au Maire du Mans et Conseiller Communautaire de Le Mans Métropole de nous accueillir dans sa commune.

I. POINT D'ETAPE ET NOUVEAUTES :

1/ Evolutions de fréquentation et de desserte des lignes ferroviaires Alençon-Le Mans-Château du Loir

La fréquentation progresse fortement avec 520 830 voyages sur la ligne Le Mans-Château du Loir en 2009 (+7,8%) et 337 200 voyages sur la ligne Alençon-Le Mans (+11,3%). Fin septembre 2010, la fréquentation est de +1,5% sur Le Mans-Alençon et de -0,4% sur Le Mans-Château du Loir. Ces évolutions récentes reflètent notamment le contexte régional d'une baisse de la fréquentation en raison notamment de la crise économique.

La desserte TER quotidienne en 2009 est de 9 allers-retours entre Le Mans et Château du Loir et de 10 allers-retours entre Alençon et Le Mans. A cela, s'ajoutent 2 allers-retours Corail-Intercités par jour du lundi au vendredi entre Caen et Tours (2,5 aller retour le dimanche).

En décembre 2009, La Région a décidé la création :

- d'un arrêt à Teillé (du lundi au vendredi) sur le train arrivant au Mans à 8h09,
- d'un arrêt à La Guierche le samedi soir permettant un aller retour sur la journée avec Le Mans (19h56) Alençon (20h38).

A partir du 12 décembre 2010 création :

Nouveauté

- d'un arrêt à Neuville sur le train Le Mans (7h01) Alençon (7h49),
- d'un arrêt à La Guierche à 17h59 le vendredi sur le train Alençon (17h34) Le Mans (18h09).

Etudes du service unique 2012 (décembre 2011) : améliorer la lisibilité de l'offre interurbaine et de cabotage

- Etude de faisabilité en cours de 4 nouvelles dessertes omnibus Le Mans –Alençon
- Souhait de la Région des Pays de La Loire de création d'arrêts sur l'agglomération mancelle et d'Alençon pour renforcer la desserte périurbaine

A Noter : des travaux dès le début d'année 2011 impacteront les dessertes entre Le Mans et Alençon

(Allongement de temps de parcours, report sur autocars,...)

Le service ferroviaire de ces 2 lignes connaît cependant encore des dysfonctionnements et les rapports hebdomadaires de la SNCF en témoignent. Les facteurs de dégradations constatés sont nombreux : dysfonctionnement interne à la SNCF entre Caen – Le Mans –Tours, manque de conducteurs avéré, soucis de maintenance de matériel entraînant des surcharges et des suppressions de train, problèmes de signalisation malgré la mise en place du BAPR (système de sécurité ferroviaire),...

2/ Lignes autocar Le Mans-La Flèche-Saumur et Saumur-Château du Loir :

- Ligne autocar Le Mans-La Flèche-Saumur : sa fréquentation a chuté de 9,5% en 2009 (129 300 voyages contre 141 600 en 2008) du fait de la baisse de fréquentation du collège de Parigné le Polin mais aussi et surtout de services régionaux qui ont été transférés depuis le 2 septembre 2010 au Conseil général de la Sarthe avec son accord bien sûr en raison de leur vocation scolaire.

Nouveautés

Depuis octobre 2010, les autocars sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une présentation de deux nouveaux cars par la STAO a été faite avant ce comité de ligne ainsi qu'une démonstration de la palette PMR.

Desserte : Depuis le 15 février 2010, la ligne est gérée dans le cadre d'une délégation de service public.

En septembre 2009, La Région a décidé la création d'un arrêt facultatif au Mans en centre ville au niveau de l'arrêt du tram (Berthelot).

En juillet 2010, création d'un arrêt facultatif à l'entrée du Mans (arrêt « Maroc »), d'un arrêt Washington remplaçant l'arrêt Viaduc au Mans dans le sens La Flèche - Le Mans, d'un arrêt facultatif à La Flèche (arrêt Gambetta) sur les services terminus à La Flèche (Bouchevreau).

A partir du 12 décembre 2010 :

Nouveautés

- trois services omnibus seront accélérés avec un itinéraire plus direct (avec maintien d'arrêt Guécelard et Cérans -Fouilletourte).

Info post réunion : modification de l'horaire du car circulant le dimanche et fêtes au départ de La Flèche : maintien 20h33 mais arrivée 21h20.

- Ligne autocar Saumur Château du Loir : sa fréquentation a progressée de 4,8% en 2009 avec 13 200 voyages à l'année (contre 12 600 en 2008). La grande majorité des usagers de cette ligne est constituée de scolaires qui empruntent les services que sur une portion de l'axe.

Desserte : La Région a décidé la transformation de l'arrêt de Noyant en arrêt facultatif ; l'arrêt de Nogent sur Loir a été supprimé.

Préalablement aux débats, M.BONTEMPS évoque les difficultés à venir pour la mise en œuvre des politiques régionales, notamment la suppression de la taxe professionnelle depuis le 1^{er} janvier 2010, le gel annoncé du niveau des dotations de l'Etat de façon pluriannuelle et ce en euros courants (perte pour la Région des Pays de la Loire de 100 millions d'euros de crédits sur la durée du mandat), et à partir de 2011, impossibilité de lever l'impôt foncier. Il rappelle les engagements majeurs en matière de transports publics pris lors de la campagne électorale : augmenter de 30% l'offre d'ici 2014. Cette augmentation représenterait un coût de 25 millions d'euros par an pour l'ensemble du réseau régional.

II. DEBATS avec les participants :

II. 1 Qualité et dysfonctionnements sur la ligne ferroviaire Caen-Le Mans-Tours :

- Suppressions inopinées de trains :

- ◆ Des suppressions récurrentes (3 en 1 semaine) ont été constatées au départ de Tours avec une information donnée aux usagers beaucoup trop tardive. Le cumul des suppressions des trains de janvier à octobre est passé de 12 trains en 2009 à 43 trains en 2010 (Monsieur HOGU – FNAUT, Monsieur PAQUET-Collectif Usagers Tours – Le Mans).

Monsieur BERQUIN - Directeur d'Etablissement TER-SNCF constate une dégradation certaine de la qualité sur la ligne et ce malgré des engagements pris lors des groupes de travail avec le collectif des usagers. Une dérive de la qualité s'accroît malgré les actions menées (mise en place du BAPR par RFF, arrivée du matériel 72500). Monsieur BERQUIN annonce le chiffre de 53 suppressions sur l'année 2010 (au 30 novembre) et précise que la SNCF Pays de la Loire ne crée pas les roulements et n'assure pas la maintenance du matériel.

Retards :

- ◆ Des retards répétitifs dus à des arrêts inexpliqués sur la ligne sont signalés. Souhait d'obtenir des explications sur l'utilisation du BAPR et la procédure RFF (Monsieur HOGU – FNAUT).
- ◆ Confirmation des retards tous les lundis matins (Monsieur BOURGE - Maire Adjoint à la commune de La Guierche et usager de la ligne ferroviaire).

M. BERQUIN (SNCF) évoque les différentes causes des retards sur le mois de novembre 2010 :

- 19% cause infrastructures (passages à niveau-signalisation),
- 23% cause matériel (sur les 22 « 72500 », 8 sont à l'arrêt),
- 26% causes externes (obstacles sur voies, suicides),
- 5% cause escale correspondance TER,
- 11% cause escale TGV,
- 12% cause tractions (problèmes de conducteurs),
- 1% cause personnel Agents de Service Commercial Train (ASCT = contrôleurs), absence ou attente de l'agent,
- 3% cause FRET.

Monsieur MARTIN – RFF précise que pour la régularité, les problèmes climatiques ont conduit à restreindre les vitesses sur les lignes (notamment les Lignes à Grande Vitesse). Les travaux de modernisation de la signalisation représentent pour RFF un investissement conséquent de l'ordre de 13 M€. Ces investissements n'ont pas été réalisés pour que la qualité de service soit dégradée. Des dysfonctionnements répétés ont effectivement eu lieu au début de l'automne, dysfonctionnements dont la cause a été difficile à trouver. Le problème est censé être actuellement résolu. RFF va donc s'efforcer de pointer les nouveaux dysfonctionnements causés par la signalisation pour les résoudre. Concernant les travaux ferroviaires sur l'axe, ils se concentrent sur le Nord de la ligne en région Basse-Normandie (entre Mézidon et Surdon) avec des impacts limités entre Tours et Caen et sur nos lignes régionales.

Monsieur LEGRIS (DTD- Région Pays de la Loire) rappelle que si les usagers rencontrent des retards réguliers et des annulations d'un même train hors périodes de grève, ils peuvent demander un dédommagement à la SNCF. Les conditions sont précisées dans la convention liant la Région des Pays de la Loire et la SNCF :

Pour rappel : « Un même train TER ayant subi plus de cinq suppressions ou retards supérieurs à 14 minutes au cours d'un mois calendaire ou une période de 4 semaines consécutives, pourra faire l'objet, sur demande d'un abonné au Service Clientèle, d'une indemnisation de 20% du montant de l'abonnement mensuel relatif au parcours habituel de l'abonné, sous forme de "Bon Voyage". Les retards ou suppressions pris en considération concernent les tranches horaires suivantes : 6h-9h et 17h-19h, et uniquement pour des causes imputables à la SNCF. » (Réclamation à adresser au plus tard dans les 15 jours après le mois échu au service relations clients – SNCF).

*Proposition de Monsieur BERQUIN pour cette ligne malade. Il s'engage à faire appel au Comité afin de mettre cette ligne sous étroite surveillance.
Des réunions régulières en présence des directeurs d'établissements TER des Régions Basse-Normandie et Centre seront organisées pour un suivi pointu de la ligne.*

*Proposition de Monsieur BONTEMPS en soutien de l'annonce de Monsieur BERQUIN.
Réactivation des réunions mensuelles au Mans à partir de 2011.*

Surcharges :

- ◆ Surcharge récurrente sur le train du vendredi soir Le Mans (16h43) Château du Loir (17h19). Demande que la Région sanctionne la SNCF si elle ne respecte pas ses obligations (Monsieur BES-Usager).

Monsieur BONTEMPS rappelle que la convention entre la Région des Pays de la Loire et la SNCF prévoit des droits et des devoirs pour les deux partenaires. Un système de bonus-malus s'applique au vu de la qualité des services effectués par la SNCF. Il tient à préciser que la Région engage 155 M€ par an en fonctionnement. (15 millions de voyageurs en 2010 contre 6,8 millions en 1996). Il ne faut pas faire de généralités par rapport aux problèmes de la ligne Caen – Le Mans –Tours car la régularité des trains au niveau régional représente 92%.

II.2 Dessertes :

- ◆ Impossibilité de rallier Nantes le matin au départ de Château du Loir avant 9h52 (Monsieur BES-Usager).

Monsieur BONTEMPS rappelle qu'à l'heure actuelle, il n'est pas possible d'arriver avant 9 heures à Nantes de tous les points du territoire régional, cependant la Région travaille au développement de l'offre (30% d'augmentation sur les 4 ans du mandat prévue) afin de proposer des dessertes supplémentaires. Des études pour le développement de l'offre du périurbain sont notamment en cours.

- ◆ Suite à un diagnostic approfondi, un travail a été mené entre les communes de Neuville-sur-Sarthe, La Guierche, Montbizot et Teillé afin d'améliorer les services et les cadences sur l'axe commun Alençon – Le Mans. Un courrier a été adressé à la Région début septembre 2010 par Monsieur BOULARD en sa qualité de Président du Pays du Mans. Ce courrier relate des demandes précises de développement de la desserte et d'intermodalité. Il est resté sans réponse à ce jour, (Madame CANTIN – Maire de Neuville et Monsieur PERDEREAU Adjoint Ville du Mans, Vice- Président Le Mans Métropole)

Monsieur BONTEMPS précise qu'une réponse a été adressée à Madame CANTIN le 5 novembre 2010 (info post-réunion : le 23 décembre 2010 à Monsieur BOULARD) sur une perspective de cadencement du réseau TER des Régions Basse-Normandie et Centre pour 2011. La Région des Pays de La Loire n'a pas souhaité adhérer à ce cadencement car elle sera confrontée à ce problème pour la mise en service de la LGV Bretagne-Pays de la Loire en 2015 ou 2016. Pour le service de décembre 2011, la Région étudie le repositionnement de trains en semaine sur l'axe interrégional Caen-Le Mans-Tours et la faisabilité technique et financière de créer plusieurs trains omnibus desservant les haltes entre Alençon et Le Mans du lundi au vendredi aux heures de pointe matin et soir.

Proposition de Monsieur BONTEMPS : Envoi d'une copie du courrier aux communes concernées.

II. 2 bis Gares :

- ◆ Demande que la commune de La Flèche soit informée lorsque la SNCF décide de fermetures saisonnières sur la boutique de La Flèche (exemple cité : fermeture de 15 jours en août 2010). Une fermeture définitive de ce guichet en gare de La Flèche est-elle envisagée ?(Monsieur TEIXEIRA – Conseiller municipal-Commune de La Flèche)

Monsieur LEGRIS rappelle que la Région des Pays de la Loire ne gère pas les horaires des boutiques SNCF qui ont un statut spécifique et ne relève pas de sa convention d'exploitation pour le réseau de transport régional. Néanmoins la SNCF a obligation d'informer la Région au préalable, en cas de fermetures occasionnelles. Une information de la commune serait souhaitable.

Monsieur BERQUIN informe d'une fermeture de la boutique les 27 et 28 décembre 2010. Il répond que cette fermeture n'est que saisonnière et non pérenne. Il a été demandé à ce qu'une affiche soit apposée pour la clientèle. [information post-réunion : La Région a également demandé à la SNCF de mentionner l'agence de voyages la plus proche pour l'achat des billets de train pour les clients à La Flèche].

II.3 Information :

- ◆ Souhait d'une information trafic en temps réel via des panneaux de signalisation sur les quais de gares (Monsieur BOURGE- Maire adjoint à la commune de la Guierche et usager de la ligne ferroviaire).

Le coût des afficheurs légers reste très élevé (25 000 € d'investissement la paire et 5 000 € de maintenance par an). La Région des Pays de la Loire veut s'assurer de la fiabilité totale de l'information diffusée sur ces supports. Une expérimentation est en cours. La ligne Alençon – Le Mans – Château du Loir serait équipée en priorité si la Région décide d'investir dans ce matériel (Monsieur LEGRIS).

II.4 Grèves :

- ◆ Les horaires des autocars de substitution pour assurer un service minimum en cas de mouvements sociaux ne correspondent en rien aux besoins des usagers (Exemple cité : Château du Loir-Le Mans en autocar = 2 heures et non pas 50 minutes annoncés) (Monsieur BES-Usager).

Monsieur BONTEMPS souligne que la Région des Pays de la Loire n'a jamais été favorable à la loi sur un service minimum, car lors de mouvements sociaux nationaux, les services ne peuvent pas être correctement honorés.

Monsieur LEGRIS rappelle que pour les indemnités pendant les grèves, la loi d'Août 2007 impose que l'exploitant SNCF mette en place un plan de transport minimum. La loi prévoit qu'une indemnisation est due uniquement lorsque le plan de transport adapté n'a pas été réalisé conformément à ce qui était annoncé ou lorsque l'information prévue n'a pas été réalisée. La SNCF indemnise les clients au prorata des jours de défaut d'exécution du plan de transport adapté ou de l'information dans les gares. Si le train prévu pendant le mouvement social a bien circulé ou qu'il a été remplacé par un autocar, il n'est pas prévu de remboursement.

II. 5 Infrastructures - Travaux :

- ◆ Monsieur BONTEMPS souhaite obtenir des informations précises sur les travaux menés par RFF et notamment sur le rétablissement des dysfonctionnements de la signalisation afin d'informer les usagers. Il souhaite une meilleure cohérence de RFF avec la Région Basse-Normandie.

Monsieur MARTIN rappelle les investissements réalisés pour la mise en place d'une signalisation BAPR. Il informe par ailleurs de travaux conséquents à venir en 2011 sur le territoire de la région Basse - Normandie :

- Septembre 2011 (travaux de nuit -renouvellement voies-ballast) entre Surdon et Mézidon,
- Novembre 2011 la ligne sera fermée pendant 5 semaines.

Sur le périmètre Pays de la Loire de la ligne, en 2011, sont planifiées 8 semaines de travaux de maintenance (en journées et en nuits).

[Information post réunion : les travaux sur la ligne Le Mans Alençon sur le périmètre Pays de la Loire auront lieu du 4 Avril au 22 Avril 2011 et du 2 mai au 20 mai 2011 (et non à partir du 18 avril 2011 comme mentionné dans la fiche horaire). Certains TER seront perturbés (une information sera réalisée préalablement pour les usagers, sur les médias et supports habituels de la SNCF).

II. 6 Tarifs

- ◆ Les prix des billets vont-ils augmenter dans les prochains mois ? (Monsieur GOUAULT-Usager).

A ce jour, il n'est pas possible de répondre précisément sur l'augmentation des tarifs car nous sommes dans l'attente de la réponse de l'Etat sur le montage de financement des Trains d'Equilibre du Territoire (TET) et si celui-ci impactera les tarifs TER (Monsieur BONTEMPS).

II.7 Trains Corail Intercités = Trains d'Equilibre du Territoire

- ◆ Dans le cadre du protocole d'accord intervenu récemment entre l'Etat et la SNCF, quel est l'avenir des trains inter régionaux plus particulièrement sur cette ligne et qu'elles seront les incidences sur la tarification ? (Monsieur PERDEREAU).

Réponse de Monsieur BONTEMPS dans le cadre de l'accord Etat – SNCF sur les trains Corail ou les TET (Train d'Equilibre du Territoire). La Région des Pays de la Loire a interpellé l'Etat à ce sujet car :

- *3 trains de nuit (Lunéa) ne sont pas répertoriés : Nantes-Nice/Quimper – Genève/Nantes – Strasbourg,*
- *La loi prévoit que les Régions soient informées de ces évolutions 6 mois avant la signature de cet accord, ce qui n'a pas été le cas,*
- *Une préoccupation demeure sur les financements et notamment sur la mise à contribution des TER.*

Monsieur BERQUIN informe que la prise en charge de l'Etat sur les TET représente 210 M€ au niveau national : (Taxes sur les péages autoroutiers), 60 M€ sur les billets TGV, 120 M€ sur les résultats de la SNCF. Il confirme qu'il y aura bien une augmentation des billets mais n'est pas en mesure de donner plus de précisions.

II. 8 Matériel :

- ◆ Les AGC ne circulent toujours pas correctement entre Château du Loir et Tours. Un problème majeur persiste avec la SNCF Centre sur l'utilisation du matériel, (Monsieur PAQUET, collectif usagers).

Monsieur BONTEMPS indique que les discussions avec la Région Centre sont toujours d'actualité. Il est favorable au maintien d'un parc homogène. Il demande à Monsieur MARTIN de RFF des précisions sur d'éventuels problèmes techniques sur les passages à niveaux qui rendraient impossibles la circulation des autorails Grande Capacité (AGC).

Monsieur MARTIN s'engage à compléter cette partie du compte-rendu après renseignements techniques pris.

[Info post réunion : selon les éléments communiqués par la SNCF à la Région Pays de la Loire, les AGC sont autorisés à circuler sur la ligne Le Mans Saint Pierre des Corps]

Remerciements à tous les participants pour la qualité des échanges.

**Pour plus d'informations,
Contacts auprès de la Région PDL :**

Carole GARRY
carole.garry@paysdelaloire.fr
02.28.20.54.41

Florence FRÉTILLET
florence.fretillet@paysdelaloire.fr
02.28.20.54.42